

## AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Une enquête publique relative à l'exploitation, par la Ville de Nouméa, d'une installation de traitement et d'épuration des eaux résiduaires domestiques ou assimilées des quartiers de Tindu et Kaméré, commune de Nouméa, est ouverte pour une durée de 15 jours à compter du 18 juillet 2016 et clôturée le lundi 1<sup>er</sup> août 2016 à 15 heures 30.

Monsieur Jean-Alain Barateau, officier supérieur de gendarmerie, retraité, est nommé commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur assurera des permanences à la mairie annexe de Nouméa, 29, rue Jules Ferry, aux dates et horaires suivants :

- lundi 18 juillet 2016 de 7 heures 30 à 9 heures 30 ;
- vendredi 29 juillet 2016 de 9 heures 30 à 12 heures 30 ;
- lundi 1<sup>er</sup> août 2016 de 13 heures 30 à 15 heures 30.

ainsi qu'à la maison de quartier de Tindu, sise 43 bis rue Edmond Paulin à Nouméa, aux dates et horaires suivants :

- jeudi 21 juillet 2016 de 12 heures 15 à 15 heures 15 ;
- mercredi 27 juillet 2016 de 13 heures 30 à 15 heures 30 ;

Pour la durée de l'enquête, le public peut prendre connaissance du dossier sur le site internet de la province Sud ou aux jours ouvrables à l'exception du samedi :

- au bureau des installations classées pour la protection de l'environnement – direction de l'environnement de la province Sud (téléphone : 20.34.33) – centre administratif de la province Sud, 6 route des artifices à Nouméa, de 8 heures à 11 heures 30 et de 12 heures 30 à 16 heures ;
- à la mairie annexe de Nouméa, 29 rue Jules Ferry (téléphone : 27.31.15), du lundi au vendredi de 7 heures 15 à 15 heures 30.

Il peut déposer ses observations écrites sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de Nouméa et, pendant les permanences du commissaire enquêteur, à la maison de quartier de Tindu ou par lettre simple ou recommandée adressée au commissaire enquêteur, à la direction de l'environnement – service des installations classées, des impacts environnementaux et des déchets – bureau des installations classées pour la protection de l'environnement – BP L1 – 98849 Nouméa cedex.

### Le texte de l'avis ci-dessus doit

- être affiché en mairie ainsi que dans le voisinage de l'installation ;
- faire l'objet d'une radiodiffusion ainsi que d'une insertion dans deux journaux de la presse locale.

Cadre réservé au visa de l'administration

Le directeur de l'environnement

  
Jean-Marie LAFOND